



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

34 COM

Distribution limitée

WHC-10/34.COM/5F
Paris, 18 juin 2010
Original : anglais/français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL**

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-quatrième session

**Brasilia, Brésil
25 juillet – 3 août 2010**

Point 5 de l'ordre du jour provisoire : Rapports du Centre du patrimoine mondial et des organisations consultatives

5F : Rapport sur les Programmes thématiques du patrimoine mondial

RÉSUMÉ

Le présent document présente brièvement un historique et un rapport sur les activités respectives des Programmes thématiques du patrimoine mondial suivants :

- Programme de Tourisme durable du patrimoine mondial, adopté en 2001
- Programme de l'Architecture de terre du patrimoine mondial, adopté en 2001
- Programme des Villes du patrimoine mondial, adopté en 2001
- Programme Forêts du patrimoine mondial, adopté en 2001
- Programme des petits États insulaires en développement, adopté en 2005
- Programme marin du patrimoine mondial, adopté en 2005
- Programme thématique du patrimoine mondial sur la préhistoire, adopté en 2008
- Initiative thématique «Astronomie et patrimoine mondial», adoptée en 2005.

Projet de décision : 34 COM 5F, voir Point IX

Voir également les documents *WHC-10/34.COM/INF5F.1* et *WHC 10/34.COM/INF5F.2*

I. Programme de tourisme durable du patrimoine mondial

1. Le Programme de tourisme du patrimoine mondial a été adopté à la 25^e session du Comité du patrimoine mondial (Helsinki, 2001) (cf. paragraphes XVII.4-XVII.12, document *WHC-01/CONF.208/24*). Le Comité a défini le tourisme comme une menace grandissante mais qui, géré de façon durable, pourrait offrir des occasions de développement socio-économique. Il a décidé de mettre en œuvre des activités régionales, subrégionales et spécifiques aux sites dont il est possible de tirer des enseignements concrets pour améliorer les méthodes de travail.

2. Entre autres activités, le Programme de tourisme du patrimoine mondial prévoit d'instaurer un processus de planification touristique / de l'utilisation publique, de former des représentants des communautés locales aux activités du tourisme afin qu'ils profitent de ses retombées, d'aider les communautés à vendre leurs produits, d'améliorer la sensibilisation du public au patrimoine mondial, d'utiliser les recettes du tourisme pour financer les sites et de partager les enseignements tirés avec d'autres sites.

3. En 2006, un document stratégique (*WHC-06/30.COM/12*) a été soumis au Comité (Vilnius, 2006). Ce document présente la vision, la mission, les objectifs, les résultats, les indicateurs de performance et les repères de ce Programme. Le programme a pour mission d'"aider le Comité et la direction des sites, en utilisant le tourisme comme un élément favorable au maintien de la valeur des sites du patrimoine mondial et au recul des menaces pesant sur ces sites." Le programme comporte quatre domaines d'activité :

- faciliter le travail des antennes régionales du Centre du patrimoine mondial ;
- augmenter la capacité du patrimoine mondial à planifier et à gérer le tourisme ;
- développer des moyens de subsistance alternatifs pour les communautés locales, et
- inciter l'industrie touristique à avoir une influence plus grande sur la conservation des sites.

4. L'approche programmatique se sert de sites de démonstration régionaux et subrégionaux pour élaborer des bonnes pratiques et des politiques ; les sites servent de points d'ancrage régionaux pour le développement économique et de plateformes d'apprentissage pour le renforcement des capacités de gestion.

5. Une initiative (l'initiative 'Tourisme durable' du patrimoine mondial) lancée par le Programme en 2007 a réuni des spécialistes pour que des principes généraux soient élaborés, des méthodes de travail partagées et un corpus commun de matériaux de formation constitué. L'initiative a reçu l'aval de la direction du Centre du patrimoine mondial et des organisations consultatives ; parmi les partenaires figuraient l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), The Nature Conservancy (TNC), la Fondation des Nations Unies, la Banque mondiale et la Fondation nordique du patrimoine mondial. En 2008 et 2009, trois réunions financées par la France, la Suisse et l'Inde ont été organisées ; les rapports qui en résultent mettent l'accent sur les approches de travail communes pour la gestion des visiteurs, le financement des sites et les relations avec la communauté et l'industrie du tourisme. Un avant-projet de principes généraux a été produit (cf. *WHC-09/33.COM/5A, Annexe III*).

6. Trois membres du personnel du Centre du patrimoine mondial dont le directeur ont participé à l'atelier, *Promouvoir le tourisme durable sur les sites du patrimoine naturel et culturel*, accueilli à Mogao, en Chine, en septembre 2009. Le Comité (Séville, 2009) dans sa décision 33.COM 5A paragraphe 19, a et b, a demandé à l'atelier de

produire des orientations politiques en matière de bonnes pratiques et a suggéré d'apporter des modifications aux *Orientations*. Les principes résultants du processus biennal de l'initiative susmentionnée ont été réexaminés et avalisés. Le Programme de tourisme du patrimoine mondial a fourni un document de travail faisant état de suggestions de modifications aux *Orientations*. Après avoir travaillé avec les organisateurs de l'atelier de Mogao et les organisations consultatives, de minimales modifications à l'Annexe 5 des *Orientations* ont été recommandées (cf. document WHC-10/34.COM/13).

7. Les actions clés entreprises entre 2006 et aujourd'hui sont énumérées ci-après. Les résultats, repères et indicateurs de performance mis en avant dans le document WHC-06/30.COM/12 sont utilisés ; une liste des actions complémentaires est donnée lorsque cela est jugé pertinent.

A. Aider les antennes régionales du Centre du patrimoine mondial

Résultat attendu : un Programme de tourisme du patrimoine mondial pleinement intégré au travail du Centre, du Comité et des organisations consultatives.

Repères pour la mise en œuvre établis en 2006 :

- 5 ateliers de formation sur le tourisme durable du patrimoine mondial mis en œuvre et conception de projets avec la participation de responsables des programmes régionaux du patrimoine mondial ;
- 2 initiatives conjointement développées avec le Programme marin du patrimoine mondial ;
- 2 plans d'utilisation publique soumis par les États parties avec les dossiers de proposition d'inscription.

Indicateurs de performance	Résultats : juillet 2006-mai 2010
1. Nombre d'ateliers de formation sur le tourisme durable du patrimoine mondial mis en œuvre et conception de projets avec des spécialistes des programmes régionaux du PM	Neuf ateliers de formation ; (Viet Nam, Chine, Monténégro, ex-République yougoslave de Macédoine, Mexique, Belize, El Salvador, Panama, Costa Rica) Trois projets avec les antennes régionales du patrimoine mondial et les bureaux de terrain, (Europe du Sud-Est, Route du patrimoine mondial en Amérique centrale, Quang Nam, Viet Nam) Quatre efforts de conception de projet avec les bureaux de terrain, (Thaïlande, Costa Rica, Italie et Viet Nam)
2. Nombre d'initiatives développées avec d'autres programmes thématiques du patrimoine mondial	Deux sites marins, conseils apportés par un planificateur spécialisé en utilisation publique sur la planification du tourisme dans le Parc national de Coiba, Panama, et une formation sur l'utilisation publique pour l'institut de gestion des zones côtières, Belize
3. Nombre de plans d'utilisation publique soumis par les États parties avec les dossiers de proposition d'inscription	Aucun plan d'utilisation publique soumis avec les dossiers de proposition d'inscription.
• Activités complémentaires soutenant le travail du Centre, du Comité et des organisations	Une initiative créée avec l'OMT & les organisations consultatives pour des politiques de tourisme cohérentes. Conférence avec l'OMT sur la Gestion

consultatives	du Tourisme durable sur les sites du patrimoine mondial, Mont Huangshan, Chine. Membre du groupe de travail sur le développement du tourisme durable du processus de Marrakech avec le PNUE et l'OMT.
---------------	--

B. Accroître la capacité des biens du patrimoine mondial à planifier et à gérer le tourisme

Résultat attendu : capacité accrue pour les sites du patrimoine mondial à diffuser largement des techniques de planification et de gestion.

Repères pour la mise en œuvre établis en 2006 :

- 5 plans touristiques/d'utilisation publique créés sur les sites du patrimoine mondial ;
- 5 plans touristiques/d'utilisation publique mis en œuvre ;
- 10 employés de site formés à la planification de l'utilisation publique/touristique ;
- Traduction dans une autre langue du document Série du patrimoine mondial n°1 (Gestion du tourisme sur les sites du patrimoine : un manuel pratique à l'usage des gestionnaires de sites du patrimoine mondial) ;
- un ensemble complet de matériaux sur la planification et l'interprétation ;
- 3 ateliers et 2 publications sur le tourisme durable et les politiques/mécanismes de financement des sites.

Indicateurs de performance	Résultats : juillet 2006 - mai 2010
1. Nombre de plans touristiques/d'utilisation publique créés sur les sites du patrimoine mondial dans chacune des cinq régions	Deux plans : Sian Ka'an, Mexique et Blue Hole, barrière de corail du Belize. Quatre plans en cours, Hoi An & My Son, Viet Nam ; Durmitor, Monténégro et Ohrid, ex-République yougoslave de Macédoine. Objectif, une approche de planification unifiée pour les sites de l'Europe du Sud-Est et les sites vietnamiens
Nombre de plans touristiques/d'utilisation publique mis en œuvre	Deux plans mis en œuvre au Belize et Sian Ka'an (Mexique). Financement trouvé pour Dormitor.
Nombre d'employés de site formés à la planification de l'utilisation publique/touristique	Six Vietnamiens, trois Béliziens, dont deux de l'institut de gestion des zones côtières, deux Mexicains de Sian Ka'an, deux Monténégrins et deux Macédoniens, au total quinze personnes .
Nombre de versions linguistiques pour le document Série n° 1 du patrimoine mondial	Manuel disponible en 4 langues : espagnol, anglais, chinois et vietnamien. Une autre traduction en portugais est en préparation.
Nombre de documents sur le tourisme durable du patrimoine mondial produits pour les gestionnaires de site	Manuel de planification de l'utilisation publique en anglais et espagnol, mis à jour en anglais , devant être mis à jour en espagnol, traduit en vietnamien et devant l'être en serbe.
Nombre d'ateliers et publications sur le tourisme durable, les mécanismes /politiques de financement des sites	Un atelier, Iguazu Argentine, avec manuel de financement des sites. Deux initiatives de financement de sites (Delta du Danube et Durmitor) ; Cinq personnes formées à l'aide de l'outil d'apprentissage en ligne sur le financement des sites de The Nature Conservancy.

C. Promouvoir des moyens de subsistance alternatifs pour les communautés locales

Résultat attendu : projets-types utilisant le tourisme pour développer des moyens de subsistance alternatifs aidant la conservation des sites du patrimoine mondial.

Repères pour la mise en œuvre établis en 2006 :

- 5 initiatives dans les communautés locales autour des sites du patrimoine mondial

Indicateurs de performance	Résultats : juillet 2006- mai 2010
Nombre de projets-pilotes au sein des communautés utilisant le tourisme pour promouvoir des moyens de subsistance alternatifs	Un centre de recherche sur le tourisme terminé à Hoi An, Viet Nam. Trois projets de développement communautaire : Trois fleuves parallèles, Chine ; barrière de corail du Belize, Belize et Sian Ka'an, Mexique.

D. Inciter l'industrie touristique à avoir une influence plus grande sur la conservation.

Résultat attendu :

Les entreprises leaders de l'industrie touristique s'engagent à résoudre les problèmes des sites, à fournir des fonds ou des services en nature et à participer au financement du Centre du patrimoine mondial pour le Programme de tourisme du patrimoine mondial.

Repères pour la mise en œuvre établis en 2006 :

- 4 interventions de l'industrie du tourisme en faveur de la conservation de site ;
- 3 participations à des salons professionnels ;
- Le Centre du patrimoine mondial est membre de 5 associations liées au tourisme ;

Indicateurs de performance	Résultats : juillet 2006- mai 2010
Nombre d'interventions de tour-opérateurs et d'associations de tour-opérateurs pour aider à résoudre les problèmes des sites	Participation continue à l'OMT, au PNUE, à l'initiative UNESCO Tour Operators Initiative (TOI), conseils apportés à WWF-TOI sur le projet Barrière méso-américaine sur la Riviera Maia. Participation à trois réunions de TOI aux côtés de l'OMT et du PNUE.
Nombre de participations à des salons professionnels	Participation à la London Travel Mart et à la Matka Nordic Travel Fair, Helsinki, Finlande.
Nombre d'initiatives pour aider la direction des sites et les communautés locales par financement direct ou services en nature	Participation aux Amis du patrimoine mondial avec les fonds de la FNU, avec plus de 300 K USD distribués et affectés à ce jour. Participation continue à l'Alliance du patrimoine mondial pour le tourisme [durable].
Nombre de voies promotionnelles utilisées pour rendre compte de ces activités.	Travail avec REWE-Touristik afin de produire une brochure sensibilisant les visiteurs au patrimoine mondial et à un tourisme à faible impact au Yucatan, Mexique et sur les sites sri-

8. A la demande du Directeur du Centre du patrimoine mondial, une évaluation du programme du tourisme du patrimoine mondial est actuellement en cours menée par une équipe d'évaluateurs externes et indépendants. Cette évaluation est financée par la Fondation des Nations Unies et fournira des aperçus sur les directions futures du programme du tourisme. Si elle est complétée à temps, les résultats seront disponibles pour la session du Comité du patrimoine mondial (Brasilia, 2010).

II. Programme de l'architecture de terre du patrimoine mondial (PATPM)

9. Le Programme de l'architecture de terre du patrimoine mondial (PATPM) (2007-2017), établi pour une période de dix ans, a été adopté à la 31^e session du Comité du patrimoine mondial (Christchurch, 2007) (**décision 31 COM 21C**). En 2001 déjà, dans la mesure où plus de 10% des biens du patrimoine mondial étaient des sites architecturaux en terre, le Comité du patrimoine mondial avait approuvé *l'architecture de terre* comme un *programme thématique*. Reconnaisant pleinement les avantages des matériaux de construction naturels en termes de bienfaits économiques, écologiques et culturels pour le développement durable, le Programme encourage la revitalisation de l'architecture en terre et la conservation de son patrimoine. Il a pour principaux objectifs de mettre au point des méthodes et des techniques conçues pour améliorer la viabilité de la conservation et de la gestion des différents types de patrimoine architectural en terre inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et/ou inclus sur les Listes indicatives des États parties et de veiller à étendre la diffusion des meilleures pratiques en vue d'une application concrète sur les biens protégés au titre de la *Convention du patrimoine mondial*.

10. Premièrement, des progrès ont été réalisés dans le projet d'inventaire des sites d'architecture en terre au sein de la Liste du patrimoine mondial et de ceux figurant dans les Listes indicatives des États parties, lancé en juillet 2009 et qui a présenté d'intéressants résultats intermédiaires. Tout d'abord, ces résultats permettent une meilleure compréhension de l'existence réelle de l'architecture de terre au sein de la Liste du patrimoine mondial. Ensuite, au moyen des questionnaires distribués aux gestionnaires de sites ou entités responsables, il a été possible de mieux cerner les typologies existantes, l'état de conservation actuel, les menaces et les actions prioritaires. Connaître les enjeux en termes de gestion et de conservation aidera à identifier des orientations communes en vue d'une stratégie. L'analyse de l'inventaire actualisé devrait être accomplie d'ici juin 2010. La publication des résultats, financièrement soutenue par une donation du gouvernement français dans le cadre de la Convention France-UNESCO, devrait avoir un impact important sur l'image et la valorisation de l'architecture de terre dans le monde.

11. Deuxièmement, en 2009, des règles de conservation urbaine pour Tombouctou (Mali) ont été élaborées afin de faire face à la pression due au développement et de la contrôler. Elles ont été réunies dans un manuel de conservation en juin 2009 et soumises aux autorités maliennes pour approbation. Cette activité a été réalisée en application de la décision **33 COM 7B.45**.

12. Troisièmement, une réunion de consultation sur la mise en œuvre du PATPM dans les États arabes a été tenue au Centre du patrimoine mondial en janvier 2010. Des représentants des 10 États parties de la région ont pris part à la réunion pour débattre avec des experts internationaux des points clés de la conservation de l'architecture de terre dans la région. Comme résultat de cette réunion, un document

a été rédigé, rappelant les présentations et définissant les principaux points de discussion qui devraient être envisagés lors de l'élaboration de la stratégie de mise en œuvre régionale dans les États arabes. La réunion a également permis de mettre en place un réseau régional de professionnels. Elle a été financièrement soutenue par une donation de l'initiative privée conjointe *Cheikh Ebrahim Bin Mohammed Al-Kalifa Centre for Culture and Research/ARCAPITA Bank B.S.C.* du Bahreïn.

13. Quatrièmement, début 2010, un projet de deux ans pour la sauvegarde du nouveau village de Gournah (Égypte) a été lancé, financé par l'UNESCO via le Compte spécial pour la sauvegarde du patrimoine culturel d'Égypte. En plus des activités de conservation et de gestion figurant dans le projet, un des objectifs premiers est de sauvegarder ce village construit par l'architecte Hassan Fathy entre 1946 et 1952, comme un exemple remarquable d'architecture de terre et de technologie appropriée dans le contexte du mouvement de l'architecture moderne. La réunion de lancement, en avril 2010, a permis la création des comités scientifique et honoraire.

14. Concernant les activités associées dans la région Amérique latine et Caraïbes, une réunion sur les artisans de la construction en terre a été organisée à Tlaxcala, Mexique, du 24 au 26 septembre 2009, en étroite concertation avec le Gouverneur de l'État et le Bureau de l'UNESCO à Mexico, grâce à un financement du Fonds-en-dépôt espagnol pour le patrimoine mondial. Des participants de la région ont assisté à cette réunion, notamment des étudiants en maîtrise d'architecture de terre vernaculaire dans la région Amérique latine et Caraïbes, des architectes, des représentants d'institutions, des chercheurs et des enseignants. Les conclusions de la réunion ont été publiées dans *Artesanos de Arquitectura de Tierra en América Latina y Caribe – La técnica, la tradición oral y formas de transmisión del oficio*. Cette publication propose des orientations pour élaborer dans cette région une stratégie qui mette l'accent sur le savoir et le rôle social des artisans. Elle souligne aussi l'urgente nécessité d'un glossaire régional traitant des interventions et des échanges de bonnes pratiques – en particulier de la planification préventive des risques –, et d'un forum permettant une mise en commun des traditions vernaculaires et des pratiques contemporaines en matière d'architecture de terre. La réunion s'est tenue dans le prolongement de débats fructueux qui ont eu lieu lors de la réunion sur le patrimoine bâti en terre et le rôle social des artisans, sur le site du patrimoine mondial de Coro et son port, Venezuela, les 17 et 18 avril 2007. Les résultats de cette réunion ont été publiés dans *Casas de Barro, Historias de Vida* (« Maisons en terre, histoires de vie »).

15. Enfin, dans le cadre du projet de conservation pour l'Afrique financé par le fonds-en-dépôt italien, le projet de réhabilitation de la Maison des jeunes de Djenné (Mali) a été lancé après sélection de l'entrepreneur sous contrat au moyen d'un appel d'offres international ouvert. Toutes les autres activités ont été retardées dans l'attente d'une révision budgétaire, qui a finalement été validée en janvier 2010. Le cours thématique et l'atelier de formation à Djenné ainsi que la brochure promotionnelle en sont actuellement à un stade avancé de préparation.

III. Programme des Villes du patrimoine mondial

16. Le *Programme des Villes du patrimoine mondial* (<http://whc.unesco.org/en/cities>) a été établi en 2001 pour aider les États parties dans leurs efforts de protection et de conservation de leur patrimoine urbain. Dans la mesure où les villes ont un besoin constant de moderniser ou consolider le développement de leurs infrastructures, logements et services, le *Programme des Villes du patrimoine mondial* entend

répondre au défi permanent qui consiste à satisfaire les besoins de modernisation et d'investissement dans les villes historiques sans en compromettre le caractère ni l'identité historique.

17. Selon sa double structure, le Programme encourage et contribue tout d'abord au développement du cadre théorique pour la conservation urbaine et apporte ensuite conseils et assistance technique aux gouvernements locaux et nationaux pour la mise en œuvre de nouvelles approches par l'intermédiaire de programmes nationaux et d'actions spécifiques aux sites. En particulier, les villes du patrimoine mondial sous la surveillance du Comité sont prioritaires en termes d'action. Les activités mises en œuvre, ou dont la mise en œuvre est en cours, lors de l'année écoulée sont les suivantes :

- Développement de nouvelles orientations internationales pour la conservation urbaine sous la forme d'une *Recommandation de l'UNESCO sur la conservation du paysage urbain historique*, conformément à la **Résolution 35C/42** du 16 octobre 2009 de la 35e session de la Conférence générale de l'UNESCO. Il y est spécifié que le processus de rédaction repose sur deux éléments :
 - premièrement, une réunion d'experts de Catégorie VI organisée par l'UNESCO invitant des experts internationaux, intervenant en qualité personnelle, à préparer un avant-projet de la Recommandation ;
 - deuxièmement, une réunion intergouvernementale de Catégorie II, à laquelle tous les États membres de l'UNESCO, ainsi que les ONG, seront représentés pour faire part de leurs commentaires et contributions afin de finaliser le projet de Recommandation.

La réunion d'experts de Catégorie VI a eu lieu du 17 au 19 février 2010 au Siège de l'UNESCO tandis que la réunion intergouvernementale de Catégorie II a provisoirement été programmée à Paris pour février 2011 afin de soumettre le projet définitif de Recommandation à la Conférence générale à l'automne 2011.

18. Par décision **33 COM 7.1**, une réunion d'experts a été organisée du 7 au 11 décembre 2009 à Rio de Janeiro, Brésil et accueillie par l'IPHAN afin de préparer un projet de texte en vue de l'inclusion éventuelle du concept de paysage urbain historique (PUH) dans les *Orientations*, pour examen par le Comité à sa 35e session (2011, Manama).

19. Une réunion internationale d'experts a été organisée du 30 novembre au 3 décembre 2009 à Zanzibar, République unie de Tanzanie, pour débattre de l'application du concept de paysage urbain historique au contexte africain. La réunion a été financée en vertu du fonds-en-dépôt néerlandais du Centre du patrimoine mondial.

20. Une publication intitulée "Gestion des villes historiques" a été produite dans la Série des cahiers du patrimoine mondial. Elle explique les fondements et le fonctionnement de l'initiative Paysages Urbains Historiques et contient dix articles présentés lors de diverses réunions d'experts sur le concept de paysage urbain historique.

21. Fruit d'un effort collaboratif entre le Centre du patrimoine mondial, l'Organisation des villes du patrimoine mondial (OVPM), le Getty Conservation Institute (GCI) de Los Angeles et la ville de Lyon (France), un guide de bonnes pratiques pour la gestion urbaine est en cours d'élaboration dans l'optique d'encourager une coopération directe de ville à ville. La contribution du Centre du patrimoine mondial

est financée par le fonds-en-dépôt néerlandais et la Convention France-UNESCO au Centre du patrimoine mondial

22. Un outil en ligne pour l'évaluation des impacts de développement sur la valeur universelle exceptionnelle des villes du patrimoine mondial a été développé en collaboration avec l'université technique d'Eindhoven aux Pays-Bas.

IV. Programme Forêts du patrimoine mondial

23. Le Comité du patrimoine mondial à sa 25e session (Helsinki, 2001) a convenu que les forêts avaient besoin d'une attention particulière et a approuvé la création du Programme Forêts du patrimoine mondial afin de s'assurer que la *Convention du patrimoine mondial* serve/soit utilisée/mobilisée autant que possible pour aider la conservation des forêts au niveau planétaire. Il a déclaré que le Programme Forêts serait utile pour traiter les problèmes de conservation courants dans toutes les régions via des activités spécifiques aux sites afin que des enseignements concrets en soient tirés pour améliorer la méthodologie (décision **XVII.10**).

24. À ce jour, 97 biens du patrimoine mondial sont des forêts, allant d'une superficie de 18 hectares (Vallée de Mai, Seychelles) à 8,8 millions d'hectares (Lac Baïkal, Fédération de Russie). Les biens forestiers du patrimoine mondial représentent désormais une superficie totale de plus de 76 millions d'hectares (1,5 fois la superficie de la France) et plus de 13% de l'ensemble des forêts protégées de catégories I-IV de l'UICN.

25. Le Programme Forêts du patrimoine mondial fonctionne exclusivement grâce au soutien de ressources extrabudgétaires. Un employé de l'Unité des Projets spéciaux (SPU) du Centre du patrimoine mondial a été chargé, en plus de ses attributions normales, d'agir comme point focal. Les activités rapportées ci-dessous illustrent les actions qui ont aidé à mettre en œuvre les "5 C" au sein de ce programme.

26. La mise en œuvre de l'Initiative pour le patrimoine mondial forestier d'Afrique centrale (CAWHFI) s'est poursuivie grâce au financement de l'Union européenne et du gouvernement de France, et le Programme de biodiversité du patrimoine mondial pour l'Inde, auquel trois sites forestiers du patrimoine mondial participent. Une proposition d'inscription a été soumise pour un site forestier transfrontalier entre le Cameroun, la République Centrafricaine et le Congo (Brazzaville).

27. Un programme quinquennal de renforcement des capacités pour les gestionnaires de site dans la région Asie-Pacifique, axé sur la planification d'activités pour les sites du patrimoine mondial naturel, a été lancé. Parmi les premiers sites concernés figuraient 2 sites du patrimoine mondial forestier (Kinabalu – Malaisie et Ujung Kulon – Indonésie). Vingt-sept sites devraient participer à ce programme dans les quatre années à venir, dont de nombreux sites forestiers du patrimoine mondial.

28. Un soutien a été obtenu des gouvernements de Belgique et des Pays-Bas pour élaborer un guide pratique sur la réalisation d'une évaluation détaillée des risques liés au changement climatique (évaluation de vulnérabilité) pour les biens forestiers du patrimoine mondial et pour élaborer des réponses appropriées en termes de gestion (mesures d'adaptation) afin d'atténuer les menaces.

29. Le Centre a participé à l'élaboration d'une proposition pour accéder au Congo Basin Forest Fund en se concentrant sur la mise en œuvre du mécanisme REDD

(mécanisme de réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts) dans la Réserve de faune du Dja (Cameroun).

30. De même, le Fonds de Réaction Rapide (RRF) pour les sites du patrimoine mondial naturel a soutenu une demande du patrimoine des forêts tropicales ombrophiles de Sumatra (Indonésie).

31. Enfin, 2011 a été déclarée Année internationale des forêts par les Nations Unies. Le Centre du patrimoine mondial essaie de collecter des fonds pour soutenir les activités associées au patrimoine mondial forestier en 2011.

V. Programme du patrimoine mondial pour les petits États insulaires en développement (PEID)

32. Depuis l'adoption de la *Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial équilibrée, représentative et crédible* par le Comité du patrimoine mondial (Santa Fe, 1994), le Centre du patrimoine mondial a développé des plans d'action régionaux axés sur les activités du patrimoine mondial dans les régions sous-représentées d'Afrique, Asie/Pacifique et les Caraïbes, entre autres. À sa 22e session (Kyoto, 1998), le Comité a examiné et adopté le premier "Rapport d'avancement, synthèse et plan d'action de la Stratégie globale, pour une Liste du patrimoine mondial représentative et crédible" (voir document WHC-98/CONF.203/18). À la 23e session du Comité (Marrakech, 1999), des plans d'action régionaux pluriannuels pour la mise en œuvre de la Stratégie globale en Afrique, dans le Pacifique et dans les Caraïbes, entre autres, ont été adoptés en suivi du plan d'action de 1998 (voir document WHC-2000/CONF.204/11).

33. Afin de discuter du développement de nouveaux plans d'action régionaux actualisés au sein du patrimoine mondial, deux réunions majeures ont été organisées dans les régions des PEID avant le lancement du Programme du patrimoine mondial pour les PEID en 2005. Dans les Caraïbes, des représentants de vingt États parties des Caraïbes et territoires associés se sont réunis lors de la Conférence sur le développement d'un plan d'action des Caraïbes pour le patrimoine mondial (consultable à l'adresse : <http://whc.unesco.org/fr/series/18/>), tenue à Castries, Sainte-Lucie, du 23 au 27 février 2004 (voir document WHC-03/28.COM/INF.16). Dans le Pacifique, une réunion similaire s'est tenue dans le Parc national de Tongariro, Nouvelle-Zélande, du 17 au 22 octobre 2004, avec des représentants de 14 pays insulaires du Pacifique, ainsi que des représentants de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de la Polynésie française, de la Nouvelle-Calédonie et de Rapa Nui (Île de Pâques, Chili), qui ont élaboré un plan d'action pour l'application du Programme du patrimoine mondial pour le Pacifique 2009 (consultable à l'adresse <http://whc.unesco.org/fr/activities/5/>).

34. Du 10 au 14 janvier 2005, la "Réunion internationale des Nations Unies de révision de la mise en œuvre du Programme d'action de La Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement" a eu lieu à Port Louis, Maurice. Lors de cette réunion, l'UNESCO a piloté lors de son 3e débat en plénière "Le rôle de la culture dans le développement durable des petits États insulaires en développement". La réunion s'est conclue par l'adoption de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de l'application du Programme d'action portant développement durable des petits États insulaires en développement (consultable à l'adresse : <http://www.unesco.org/fr/sids>).

35. Dans la suite directe de la réunion de Maurice, le Centre du patrimoine mondial a conçu le Programme du patrimoine mondial pour les PEID, dans l'optique de coordonner les efforts sur l'échange d'informations et de mettre en œuvre la Stratégie de Maurice dans le contexte de la *Convention du patrimoine mondial* et les plans d'action pour les Caraïbes et le Pacifique. Ce Programme a été adopté à la 29e session du Comité du patrimoine mondial à Durban, Afrique du Sud, en 2005 (**Décision 29 COM 5B**).

36. De plus et comme demandé par la **33 C/Résolution 3** de la Conférence générale, le Directeur général de l'UNESCO a établi la Plateforme intersectorielle pour la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice portant développement durable des petits États insulaires en développement, sous la houlette du Sous-Directeur général pour les sciences exactes et naturelles. Par l'intermédiaire de cette plateforme, au sein de laquelle le Centre du patrimoine mondial participe activement, l'UNESCO va poursuivre une stratégie visant une approche générale intégrée d'un mode de vie et d'un développement insulaires durables avec des perspectives intergénérationnelles et interrégionales.

37. Cette plateforme intersectorielle entend développer les politiques patrimoniales intégrées pour les PEID, couvrant le patrimoine naturel, culturel, immatériel et mobilier et contribuant aux activités du patrimoine mondial sur les îles dans les régions des Caraïbes et des Océans Atlantique, Indien et Pacifique, qui sont sous-représentées sur la Liste du patrimoine mondial. Entre autres, cela suppose une assistance technique pour la préparation des Listes indicatives et propositions d'inscription et un renforcement des capacités du personnel et des institutions. Les activités prennent également appui sur les résultats de la Conférence 2007 "Les îles, des carrefours : diversités culturelles dans les petits États insulaires en développement" (voir http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=33517&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html) à Victoria, Seychelles.

38. Le Programme du patrimoine mondial pour les petits États insulaires en développement (PEID) a réalisé depuis la 33e session du Comité du patrimoine mondial (Séville, 2009) un certain nombre d'activités décrites ci-après :

- (a) Une brochure sur "Vent de changement sur les îles - Plate-forme intersectorielle de l'UNESCO pour les PEID" a été publiée en septembre 2009 à l'occasion de la 35e session de la Conférence générale de l'UNESCO.
- (b) L'atelier du patrimoine mondial du Pacifique a eu lieu du 2 au 7 novembre 2009 à Maupiti, Polynésie française, dans l'optique de renforcer les capacités en matière de préparation de dossiers de proposition d'inscription, de présenter le second exercice de soumission de rapports périodiques en Asie et dans le Pacifique (2010-2011) et d'élaborer un plan d'action pour l'application de la *Convention du patrimoine mondial* dans le Pacifique pour la période 2010-15 qui sera soumis à la 34e session du Comité du patrimoine mondial en 2010 (Brasilia).
- (c) Du 16 au 19 janvier 2010, le bureau de l'UNESCO à New Delhi a mené une mission aux Maldives et discuté du suivi de la mission de mai 2009 du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO concernant la préparation d'un dossier de proposition d'inscription pour la Mosquée du Vendredi, l'expansion de la Liste indicative, la rédaction d'une loi sur le patrimoine et la mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation.

- (d) Une réunion régionale d'experts en patrimoine, biodiversité et communautés a été organisée à La Havane, Cuba, du 26 au 29 octobre 2009 pour discuter de l'amélioration de la gestion des sites du patrimoine naturel et des zones protégées, étudier et débattre des enseignements tirés et développer l'application d'outils pour le patrimoine. Elle a constitué le premier atelier pilote sur les paysages culturels dans le cadre du Programme de renforcement des capacités pour les Caraïbes.
- (e) La version finale du module de formation 6 sur la gestion du patrimoine naturel dans le cadre du Programme de renforcement des capacités pour les Caraïbes a été produite après la réunion régionale intitulée "Patrimoine, biodiversité et communautés".

VI. Programme marin du patrimoine mondial

39. Le Programme marin du patrimoine mondial a été créé par le Comité du patrimoine mondial à sa 29^e session, décision **29 COM 5** (Durban, 2005).

40. Le Programme marin du patrimoine mondial s'est donné pour mission de préserver de manière efficace les zones protégées côtières et marines actuelles et futures ayant une valeur universelle exceptionnelle. D'après les indicateurs de performance et les repères adoptés par le Comité du patrimoine mondial en 2006 (décision **30 COM6**), le Programme marin a réalisé des progrès vis-à-vis des cinq objectifs stratégiques suivants :

41. En matière de **crédibilité**, le plan d'action du Bahreïn est en train d'être finalisé. Le rapport aide à identifier les régions et écosystèmes marins types qui ne sont pas encore représentés sur la Liste du patrimoine mondial. De plus, un atelier technique commun CPM-UICN sur les nouveaux sites marins potentiels va être organisé à Vilm, Allemagne, du 30 juin au 4 juillet 2010. Et enfin, une réunion d'une journée sur le patrimoine mondial marin viendra compléter la conférence devant être accueillie au Scripps Research Institute, San Diego, États-Unis d'Amérique, en novembre 2010. Cette conférence va porter sur l'identification de zones marines protégées dans la région Arctique. Les résultats viendront alimenter (a) la prochaine réunion sur les sites arctiques du patrimoine mondial qui sera organisée en Fédération de Russie par le Centre en coopération avec le bureau de l'UNESCO à Moscou en 2011 et (b) l'étude thématique sur l'Arctique que l'UICN est en train de préparer.

42. En ce qui concerne la **conservation**, une analyse de l'efficacité de la gestion des sites du patrimoine mondial marin a été initiée. Elle servira de base à de nouveaux projets de renforcement des capacités. Des résultats intermédiaires sont attendus en août 2010. De même, un projet a été lancé avec l'Université de Californie à Santa Barbara, États-Unis d'Amérique, pour cartographier les impacts cumulatifs des activités humaines sur les sites du patrimoine mondial marin au niveau planétaire.

43. Afin de **renforcer** leurs **capacités**, une première réunion des gestionnaires de sites du patrimoine mondial marin sera organisée en novembre 2010 dans l'optique d'encourager l'échange de bonnes pratiques de gestion. Un atelier conjoint entre le Centre du patrimoine mondial et la Commission océanographique Intergouvernementale de l'UNESCO est en train d'être préparé afin d'élaborer une feuille de route sur la manière d'améliorer la gestion écosystémique auprès des sites du patrimoine mondial marin. Qui plus est, un nouveau projet est sur le point d'être lancé pour réunir les principaux efforts de renforcement des capacités réalisés par d'autres organisations, dont des ONG, auprès des sites du patrimoine mondial marin.

L'objectif de ce projet est de mieux identifier les nouveaux besoins en renforcement des capacités. Enfin, des négociations ont commencé avec l'Organisation Maritime Internationale (OMI) pour développer des modules de formation sur la désignation des sites du patrimoine mondial marin comme 'zones maritimes particulièrement sensibles' (PSSA).

44. Une brochure pour le Programme marin du patrimoine mondial a été élaborée afin de permettre une meilleure **communication** de la valeur ajoutée du patrimoine mondial marin et aider à attirer de nouveaux financements. Huit sites marins ont été mis en vedette dans l'*International Herald Tribune* dans le cadre du partenariat 'Tides of Time' et 8 nouveaux sites ont été retenus pour être présentés à l'aide de communiqués de presse dans l'année à venir.

45. Chacune des activités susmentionnées est en partie initiée dans le but de consolider la **communauté** du patrimoine mondial marin, qui se compose de (a) gestionnaires de sites du patrimoine mondial marin chargés de la conservation des sites ; (b) experts et chercheurs en conservation maritime qui étudient le patrimoine mondial marin et apportent une expertise technique ; (c) éditeurs et responsables de presse qui aident à sensibiliser au patrimoine mondial marin.

VII. Programme thématique du patrimoine mondial sur la préhistoire

46. A la demande du groupe de rédaction de la **décision 33 COM 5A**, et suite aux consultations avec les experts scientifiques internationaux, les organisations consultatives et les Etats parties, un changement du titre du programme a été suggéré : *Evolution de l'Homme : adaptations, dispersions et développements sociaux (HEADS, Human Evolution : adaptations, dispersals and social developments)*.

47. Depuis son adoption par le Comité du patrimoine mondial en 2009 (décision **33 COM 5A**), le Programme s'est concentré sur l'identification d'organisations scientifiques internationales clés et sur la collaboration étroite avec celles-ci pour définir les priorités et la mise en œuvre du plan d'action en collaboration avec le Comité du patrimoine mondial, les représentants des États parties, les organisations consultatives et les institutions spécialisées. Les objectifs du Programme entendent définir et établir une solide stratégie de coopération et mise en œuvre pour garantir la reconnaissance future, la conservation et la recherche de ces sites vulnérables se rapportant au patrimoine mondial sous la coordination générale du Centre du patrimoine mondial.

48. Financée par le Fonds-en-dépôt espagnol et lancée dans le cadre de la *Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial équilibrée et représentative*, une étude thématique sur la préhistoire et le patrimoine mondial a été entreprise à la demande du Comité du patrimoine mondial à sa 32e session à Québec en 2008 (décision **32 COM 10A**). Entre août 2008 et mai 2009, les activités se sont concentrées sur l'étude scientifique de la Liste du patrimoine mondial et des Listes indicatives afin d'identifier les priorités en matière de conservation et gestion des sites, ainsi que pour générer un système de jumelage préconisant la collaboration entre sites.

49. La consultation s'est poursuivie ainsi que la coopération avec les institutions spécialisées en recherche interdisciplinaire et en recherche appliquée pour la conservation afin de sous-tendre les objectifs et l'administration du Programme, notamment avec : Origins Centre/Université de Witwatersrand (Afrique du Sud), le Museum national d'histoire naturelle (France), l'Università Degli Studi di Roma La

Sapienza (Italie), Harvard University (Etats-Unis d'Amérique), le Consejo Superior de Investigaciones Científicas (CSIC, Espagne) et l'Université de Tübingen (Allemagne), entre autres.

50. Le Programme s'est donné pour objectifs :

- *d'établir des liens entre la recherche scientifique et la conservation à travers la reconnaissance de la valeur scientifique des caractéristiques des biens concernés par ce programme ;*
 - définir des enjeux clés dans l'identification et l'inscription de biens selon l'évaluation de leur valeur universelle exceptionnelle ;
 - développer des accords de coopération avec les États parties destinés à promouvoir ces sites, par l'élaboration de propositions d'inscription en série et le développement d'activités de conservation et recherche ;
 - identifier les priorités pour la sauvegarde et la promotion de ces biens afin d'ouvrir de nouvelles voies de coopération et d'obtenir le soutien de nouveaux partenaires ;
 - développer et mettre en place un processus de consultation scientifique pour garantir un consensus dans la mise en œuvre future du Programme et une réactivité générale ;
 - encourager une plus grande coopération entre le Centre du patrimoine mondial et la recherche scientifique par la création prévue d'un Centre de catégorie II en Espagne, soutenu par le gouvernement espagnol comme proposé à la 33e session du Comité du patrimoine mondial en 2009.

- *d'agir dans le cadre de la Stratégie globale (1994) pour élargir la définition du patrimoine mondial afin de mieux refléter l'éventail complet des trésors culturels et naturels du monde ;*
 - encourager les réseaux par le biais de la création d'une liste d'experts, de gestionnaires de sites, des organisations consultatives et du Centre du patrimoine mondial ;
 - créer une page web sur le portail web du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO afin de développer une base de données internationale pour encourager les réseaux et plateformes et maximiser les ressources pour diffuser la recherche et les approches et politiques de mise en œuvre ;
 - développer des archives internationales sur l'art rupestre en collaboration avec les archives existantes sur l'art rupestre régionales, nationales, thématiques et spécifiques aux sites.

- *de reconnaître les sites qui sont des manifestations exceptionnelles des vestiges des premières interactions entre l'homme et le paysage, des premiers comportements culturels, des étapes cognitives et des expressions créatives ;*
 - coordonner les études thématiques en coopération avec les organisations consultatives ICOMOS et UICN et avec le Fonds africain du patrimoine mondial pour organiser la recherche scientifique actuelle sur les sites ou lieux des origines de l'humanité significatifs, élaborer une méthodologie de gestion et de conservation et mettre à jour les Listes indicatives nationales ;
 - promouvoir un plus grand échange d'informations entre le Comité du patrimoine mondial et les États parties à la *Convention* sur le programme au niveau national et à celui des sites. Le plan d'action doit renforcer la

coopération avec les communautés locales et vivantes et évaluer les méthodologies participatives dans le processus de proposition d'inscription et les activités de conservation et de gestion.

- *de préserver les biens identifiés d'une détérioration progressive en raison de leur ancienneté et de la vulnérabilité de leur tissu ;*
 - Identifier les sites-clés pour des études de bonnes pratiques dans l'optique de déployer et partager la connaissance sur les méthodes de conservation, initiatives de recherche appliquée et renforcement des capacités, comme, par exemple, la pertinence des sites dans les régions arctiques affectées par le changement climatique. La coopération a également été développée vis-à-vis de sites non inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, comme les cultures Chinchorro (Liste indicative, Chili).

51. En 2009-2010, les activités suivantes ont été entreprises :

- *Mise en œuvre du plan d'action, groupe de travail scientifique* (Siège de l'UNESCO, 12-14 septembre 2009). Une réunion internationale pour revoir la mise en œuvre des recommandations du Comité du patrimoine mondial à sa 33e session et débattre de l'orientation du programme en préparation de la finalisation du plan d'action pour soumission à la 34e session du Comité du patrimoine mondial en 2010. Elle a réuni des experts scientifiques de l'Université de Harvard (Etats-Unis d'Amérique), du Museum national d'histoire naturelle (France), de l'Università Degli Studi di Roma La Sapienza (Italie), de l'Université de Tübingen (Allemagne), de l'Université de Witwatersrand (Afrique du Sud).

- *Plan d'action, Comité de rédaction 33 COM 5A* (Siège de l'UNESCO, 22 octobre 2009). Les discussions ont porté sur les recommandations de la décision **33 COM 5A** concernant le Programme entre les délégations de l'Australie, de Bahreïn, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, d'Israël et du Kenya, ainsi que sur les développements consécutifs en vue de finaliser le plan d'action pour soumission à la 34e session du Comité du patrimoine mondial.

- *Plan d'action, organisations consultatives* (Siège de l'UNESCO, 27 octobre 2009). La réunion a rassemblé les résultats et conclusions des précédentes réunions et a discuté des études thématiques afférentes et de la contribution des organisations consultatives à de futures actions ;

- *Archives internationales sur l'art rupestre* (Siège de l'UNESCO, 22 décembre 2009). En réponse à la préparation d'un dépôt international sur l'art rupestre, une réunion s'est tenue entre six représentants d'institutions spécialisées travaillant dans l'archivage numérisé de l'art rupestre : Consejo Superior de Investigaciones Científicas (CSIC, Espagne), Origins Centre (Afrique du Sud), Centro Camuno di Studi Preistorici (Italie), International Union of Prehistoric and Protohistoric Science (UISPP) de l'Instituto Politécnico de Tomar (Portugal) et les Archives suédoises pour la recherche sur l'art rupestre (Suède).

- *La culture Chinchorro d'un point de vue comparatif* (Arica, Chili, 5-8 janvier 2010). Une réunion internationale d'experts a eu lieu sur l'analyse comparative des sites archéologiques de la culture Chinchorro soumise à la Liste indicative en 1998. Douze spécialistes, dix experts nationaux et des représentants de l'ICOMOS et du Comité national chilien ont assisté à la réunion. Une coopération

a été établie entre le Conseil des monuments nationaux (CMN, Consejo de los Monumentos Nacionales) et l'Université de Tarapacá (Chili).

- *Analyse comparative du site archéologique Delta du Diquis* (Costa Rica, 8-12 mars, 2010). Le Centre avec le Ministère de la Culture du Costa Rica et le Bureau de l'UNESCO à San José a organisé une réunion internationale d'experts pour l'élaboration d'une analyse comparative du site préhistorique du Delta du Diquis. L'activité a été cofinancée par le Fonds-en-dépôt espagnol.

- *Plan d'action - groupe de travail scientifique* (Siège de l'UNESCO, 17-18 mai, 2010). Cette réunion internationale a eu pour objectif de préparer le projet de plan d'action soumis à la 34e session du Comité du patrimoine mondial à Brasilia, juillet 2010. Un nouveau titre pour le Programme a été suggéré, *Evolution de l'Homme : Adaptations, dispersions et développements sociaux (HEADS)*, et les domaines de développement futur ont été définis et hiérarchisés.

- *Étude thématique des organisations consultatives sur les sites renfermant des fossiles hominides pour leur potentielle inscription sur la Liste du patrimoine mondial*. Une étude thématique, financée par le Fonds-en-dépôt espagnol, sur les sites ayant de forts liens avec l'évolution de l'Homme dans le cadre du Programme poursuivra les progrès accomplis lors d'une précédente étude effectuée par l'ICOMOS en 1997. Elle sera finalisée en décembre 2010. Une publication sera par la suite produite sur la base de la recherche et des résultats de l'étude.

- *Archives internationales de l'Art rupestre* (Siège de l'UNESCO, 5-6 juillet 2010). En soutien au développement d'archives internationales de l'art rupestre qui seront hébergées sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial, une réunion a été organisée pour évaluer les ressources techniques actuelles disponibles, ainsi que pour établir des réseaux et des protocoles de coopération. Dix experts internationaux ont pris part aux débats.

Les activités suivantes sont en préparation :

- *Publication sur « Evolution de l'Homme : adaptations, dispersions et développements sociaux (HEADS) »* (août 2010). La publication en anglais et espagnol expose les grandes lignes des activités, discussions et recommandations (août 2008 - mai 2010) réalisées lors des réunions internationales et s'accompagne de contributions scientifiques d'experts internationaux sur les domaines thématiques spécifiques de l'étude.

- *Réunion internationale sur la préparation d'une feuille de route pour promouvoir l'inscription de sites africains des origines de l'humanité sur la Liste du patrimoine mondial* (octobre 2010). Des discussions auront lieu en vue de lancer le processus de création de cette feuille de route en faveur de la future conservation des sites africains de l'origine de l'humanité. La réunion est organisée par le Fonds africain du patrimoine mondial et le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Dans le cadre du plan d'action de l'UNESCO (stratégie à moyen terme 2009-2013) et du plan stratégique du Fonds africain du patrimoine mondial 2010-2014, les activités proposées ont pour objectif de créer un cadre de travail scientifique sérieux et la nécessaire documentation de la recherche pour apporter la substance à une proposition d'inscription réalisable des sites africains de l'évolution de l'humanité sur la Liste du patrimoine mondial.

- *Réunion internationale, plan de gestion du site d'art rupestre de Tchitundo Hulo*, (Angola, entre juillet 2010 et janvier 2011, à confirmer). Organisée par et à la demande du Fonds africain du patrimoine mondial, cette réunion internationale entend revoir le plan de gestion du site, dans le contexte des méthodes de conservation pour le large éventail d'art rupestre présent dans la région, et en créant des initiatives de jumelage entre sites. La réunion sera également organisée par l'UNESCO, en collaboration avec le ministère angolais de la Culture, le ministère brésilien des Affaires étrangères, le Gouvernement provincial de Namibie et le bureau à Luanda de l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID) et les organisations consultatives.

- *Page web*. Une page web du Programme thématique du patrimoine mondial a été lancée en février 2010 sur le portail internet du Centre du patrimoine mondial. Conçue pour servir de plate-forme de connaissances et d'échanges, elle renforce et développe la coopération internationale existante et maintient la circulation des informations sur les développements actuels et futurs du Programme. A la demande des experts internationaux, des organisations consultatives et des Etats parties, la page a pour objectif de fournir des connaissances globales aux Etats parties, aux concepteurs de politiques, aux experts, aux institutions et aux gestionnaires de sites, en soutien à une conservation durable consécutive à l'inscription des sites du patrimoine mondial, et à une analyse comparative pour les futures propositions d'inscription des sites candidats.

- *Publication d'une analyse comparative sur l'archéologie des chasseurs-cueilleurs [Sites archéologiques de la Culture Chinchorro]* (octobre 2010). Comprenant les contributions scientifiques de huit experts internationaux, la publication a pour objectif de soutenir l'identification de la valeur universelle exceptionnelle ainsi que le processus de proposition d'inscription des sites archéologiques de la Culture Chinchorro.

- Publication des résultats de la réunion internationale en vue de l'analyse comparative pour le site archéologique du Delta du Diquis au Costa Rica, qui s'est tenue dans le cadre du processus de proposition d'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial (6-12 mars 2010, Costa Rica), ainsi qu'une analyse comparative des chefferies pré-hispaniques d'Amérique centrale.

- Réunion pour formuler le plan de conservation pour l'art rupestre de Samaipata (Bolivie, novembre 2010), financé par le Fonds-en-dépôt espagnol, en collaboration avec le Ministère bolivien des cultures, la SIARB (Société bolivienne de recherche en art rupestre), le CSIC (Conseil supérieur de recherches scientifiques, Espagne) et l'Institut de restauration (Italie).

- Faisant suite à la décision du Ministère de la Culture et de l'information de Bahreïn, de construire un musée dans les Ensembles funéraires d'Aali, le gouvernement de Bahreïn lancera un projet à long terme sur les Ensembles funéraires de Dilmun et Tylos (Liste indicative, Bahreïn) pour présenter les valeurs des Ensembles funéraires, planifier la recherche future et mettre en place la gestion, la conservation et la protection du site.

- Une proposition de réseau de chaires UNESCO/UNITWIN est actuellement développée entre le Centre du patrimoine mondial, les Commissions nationales et les institutions spécialisées. Le projet comprendra en premier lieu une

coopération interdisciplinaire dans le domaine de l'histoire naturelle et de la diversité culturelle relatives à l'évolution de l'Homme : nature, sciences de l'Homme et de la conservation (paléoécologie, archéologie préhistorique, paléanthropologie, conservation du patrimoine). Ensuite, il ciblera l'encouragement de la Coopération Nord-Sud-Sud et la collaboration intersectorielle avec l'anthropologie sociale, la primatologie, la muséologie et les sciences de l'éducation. Le projet est prévu pour démarrer en octobre 2011.

VIII. Initiative « Astronomie et patrimoine mondial »

52. L'objectif de l'initiative thématique « Astronomie et patrimoine mondial », développée depuis 2004 (<http://whc.unesco.org/fr/astronomie>) comme demandé par le Comité du patrimoine mondial lors de ses 28^e et 29^e sessions (décisions **28 COM 9** et **29 COM 5B**), est de créer un lien entre la science et la culture sur la base d'une recherche destinée à reconnaître les valeurs culturelles et scientifiques des biens ayant un rapport avec l'astronomie. L'identification, la sauvegarde et la promotion de ces biens sont les trois lignes d'action pour la mise en œuvre de ce programme.

53. En 2008-2009, le réseau de partenaires a été consolidé, les efforts internationaux pour reconnaître le patrimoine astronomique ont été coordonnés et de nouvelles orientations stratégiques ont été développées. La promotion du patrimoine mondial astronomique a été intensifiée.

54. Le groupe de travail de l'Union astronomique internationale sur l'astronomie et le patrimoine mondial (UAI WG) a été créé et est devenu pleinement opérationnel en 2009 (<http://www.astronomicalheritage.org>). Cela consolide la stratégie de renforcement des capacités de la *Convention du patrimoine mondial*.

55. Pour mettre en œuvre la stratégie intégrée de l'initiative, examinée lors de la 32^e session du Comité du patrimoine mondial (Décision **32 COM 5**), une déclaration sur les méthodes de travail et les processus formels pour la mise en œuvre des activités a été établie dans le cadre du Protocole d'accord entre l'UNESCO et l'UIA.

56. Afin de faciliter l'identification et le processus de proposition d'inscription des sites astronomiques, un cycle d'activités "*Astronomie et patrimoine mondial : à travers le temps et les continents*" a été lancé par le Directeur général de l'UNESCO en 2009 pendant la cérémonie d'ouverture de l'Année Internationale de l'Astronomie.

57. Afin d'accroître la crédibilité de la *Convention du patrimoine mondial*, de nombreux événements ont été organisés par les Etats parties, en coordination avec le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives, en 2009 et début 2010. Les principales activités sont : un camp d'été international pour les jeunes sur l'astronomie et le patrimoine mondial, organisé par le Centre international de recherche et de formation sur le patrimoine mondial (WHITR-AP) (Suzhou, Chine, juillet 2009) ; une conférence internationale "*Astronomie et patrimoine mondial : à travers le temps et les continents*" organisée et accueillie par la Fédération de Russie (Kazan, République du Tatarstan, août 2009) ; un séminaire international sur le patrimoine astronomique a été organisé par la Commission nationale égyptienne pour l'UNESCO avec le soutien du Fonds du patrimoine mondial (Le Caire, Egypte, février 2010).

58. De plus, le groupe de travail conjoint UAI-ICOMOS a réalisé une étude thématique globale sur le patrimoine astronomique, y compris le patrimoine

technologique lié à l'exploration spatiale, conformément à la décision de la 32e session du Comité du patrimoine mondial (Décision **32 COM 10A**).

59. L'accès Internet restreint à cette étude thématique sera disponible sur <http://www.astronomicalheritage.org/> avant la session du Comité (Cliquez sur le bouton "*Membres UNESCO cliquez ici*") et entrez ensuite le mot de passe 34COM). Cette étude pourra être utilisée comme base pour le développement d'orientations spécifiques pour les Etats parties en vue de la proposition d'inscription de biens culturels astronomiques sur la Liste du patrimoine mondial.

IX. Projet de décision

Projet de décision 34 COM 5F

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné les documents WHC-10/34.COM/5F, WHC-10/34.COM/INF.5F.1 et WHC-10/34.COM/INF.5F.2,*
2. *Prend note, avec satisfaction, des progrès accomplis dans la mise en œuvre des Programmes thématiques du patrimoine mondial ;*
3. *Prend note des progrès du Programme Tourisme durable du patrimoine mondial, y compris le travail entrepris par le biais de l'Initiative pour un tourisme durable pour développer les critères principaux et les principes et approches de travail partagés pour mettre en valeur la qualité et l'efficacité du tourisme durable dans les biens du patrimoine mondial ;*
4. *Approuve l'évaluation du Programme Tourisme durable du patrimoine mondial actuellement entreprise par la Fondation des Nations Unies ;*
5. *Accueille avec satisfaction le rapport et les recommandations de l'atelier international portant sur « Promouvoir le tourisme durable sur les sites du patrimoine naturels et culturels » qui s'est tenu à Mogao, en Chine, en septembre 2009, tel que présenté dans le document WHC-10/34.COM/INF.5F.1 ;*
6. *Félicite l'importante contribution du groupe de travail scientifique international, des Etats parties et des organisations consultatives dans le développement du Programme thématique du patrimoine mondial sur la préhistoire et approuve la suggestion émanant du groupe de rédaction de renommer le Programme thématique du patrimoine mondial sur la préhistoire Evolution de l'Homme : adaptations, dispersions et développements sociaux (HEADS, Human Evolution : adaptations, dispersals and social developments).*
7. *Prend note des activités organisées par les Etats parties dans le cadre de l'Initiative thématique "Astronomie et patrimoine mondial" et demande au Centre du patrimoine mondial de diffuser parmi les Etats parties l'étude thématique sur le patrimoine astronomique préparée conjointement par le groupe de travail de l'ICOMOS et l'Union astronomique internationale, en conformité avec sa décision **32 COM 10A** ;*

8. *Remercie les Etats parties ayant soutenu la mise en œuvre des programmes thématiques du patrimoine mondial ;*
9. *Prend note en particulier de la contribution des autres programmes thématiques et initiatives du patrimoine mondial à la mise en œuvre de ses objectifs stratégiques et demande au Directeur du Centre du patrimoine mondial d'identifier des fonds extrabudgétaires et d'assurer les ressources humaines adéquates pour leur développement continu portant sur des questions clé de conservation du patrimoine mondial;*
10. *Demande au Centre du patrimoine mondial de présenter un rapport actualisé sur les programmes thématiques à sa 36e session en 2012.*